

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres présents : 16

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

29/10/2024

Date d'affichage

29/10/2024

Objet de la délibération n° 68-2024

Administration – Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Présents

A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER, C. DEBONS, S. MAZAS, S. PRADELLES, JC. MALTHE, C. CLERGEAU, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE, I. CERE, H. DUTKO.

Absents excusés

JP. CULOS, M. PLANA, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO D. DOUMERC, E. UMUTESI, A. TAHRI, A. CIERCOLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE.

Pouvoirs

MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU D. DOUMERC à P. PLICQUE
RM MARTINEZ FUENTE à JC
LAPASSE

Mme Sophie PRADELLES a été nommée secrétaire

Délibération n° 01

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

Il est précisé que l'ensemble des observations soumises préalablement ont été prises en compte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 19 voix POUR,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

